



*Surprenante convocation devant le tribunal correctionnel*

## **Le SNJ soutient notre confrère de « La Voix du Midi » Pascal Pallas**

Ce lundi 19 janvier, Pascal Pallas, rédacteur en chef de la « Voix du Midi Toulouse », comparaît devant le tribunal correctionnel de Toulouse, à 14 heures.

Le Syndicat National des Journalistes section Midi-Pyrénées apporte son soutien à notre confrère et appelle l'ensemble de la profession à se mobiliser sur son cas, y compris en se rendant à l'audience.

Notre confrère a, en effet, été mis en examen pour « complicité de diffamation » après avoir interviewé un couple d'anciens membres du Front National qui l'ont quitté en se disant victimes de propos racistes et xénophobes. Le FN, dont des dirigeants ont également été interviewés dans le même article par Pascal Pallas, a porté plainte pour diffamation contre le couple, et non contre notre confrère. C'est un juge qui a décidé de poursuivre ce dernier et l'a mis en examen à titre personnel.

Quelles sont les raisons qui peuvent pousser un magistrat à élargir de lui-même la poursuite en mettant en cause un journaliste qui n'était pas visé par la plainte ?

Pourquoi, dans ce cas, le juge poursuit-il le seul auteur de l'article, sans mettre en cause la responsabilité du directeur de publication qui, pourtant, aux termes de la loi de 1881 sur la liberté de la presse est la première responsabilité à devoir être engagée ?

Pourquoi le magistrat a-t-il choisi de poursuivre de sa propre initiative un seul journaliste d'un seul titre de presse alors qu'ils sont nombreux à avoir reproduit les propos des anciens militants du FN incriminés par la plainte en diffamation ?

Pourquoi notre confrère est-il poursuivi comme le complice d'une diffamation alors que dans son travail d'enquête il a recueilli les propos de toutes les parties : ceux qui accusent le Front National de racisme et ceux des cadres du FN de Haute-Garonne qui se défendent de ces accusations ?

Le SNJ section Midi-Pyrénées est particulièrement surpris et inquiet que notre confrère soit ainsi poursuivi et s'interroge à plus d'un titre sur ce renvoi en correctionnelle. Est-ce une simple erreur de procédure ou une menace pour les journalistes qui ne font que leur travail en relatant les oppositions entre acteurs de la vie démocratique ?

Le SNJ espère que le tribunal correctionnel de Toulouse rappellera que l'exposé des faits et le débat contradictoire, indispensables à la bonne information des citoyens et relevant de l'exercice même du journalisme et de la démocratie, ne sont pas condamnables.

Toulouse, le 16 janvier 2015